



QUÉBÉCOIS

BLOC  
2021

Montréal, le 9 septembre 2021

Lilianne Bertrand, Présidente  
Thomas Bastien, Directeur général  
Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)  
[info@aspq.org](mailto:info@aspq.org)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir dans le cadre des élections fédérales 2021. Nous espérons que les réponses fournies vous permettront de mieux comprendre notre action politique.

Vous trouverez plus de détails concernant nos politiques sur notre site web : <http://www.blocquebecois.org/>

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe électorale du Bloc Québécois 2021



QUÉBÉCOIS

BLOC  
2021

**1. Mener des initiatives pour garantir des conditions de vie décentes à chaque Canadien.ne en portant une attention particulière aux plus vulnérables ?**

*Le Bloc Québécois s'est longtemps battu pour faire reconnaître le déséquilibre fiscal. La répartition de la richesse entre les différents paliers de gouvernement a des incidences importantes sur l'accessibilité et la qualité des programmes. Ils peuvent être bien conçus, mais ils doivent être financés adéquatement. C'est pourquoi nous croyons que le rééquilibrage fiscal réglerait une partie de ce problème.*

*En effet, le Québec met souvent en place des programmes innovants et avant-gardistes qui font l'envie de certaines autres provinces et même de d'autres pays (si l'on pense au système québécois de garderie qui a été encensé par l'OCDE). Cependant, que ce soit en matière de santé, en matière de logement, de lutte à la pauvreté, d'aide aux familles ou aux minorités, le Québec est souvent pénalisé lorsque le gouvernement fédéral tente de construire un programme pancanadien assortis de normes nationales mal adaptées à notre réalité québécoise. Le fédéral s'inspire des programmes du Québec, impose des définitions, des cadres et des normes pour les provinces qui n'ont pas nécessairement la structure en place pour les appliquer, et retient la part du Québec si le système ne cadre pas dans les cases du programme fédéral. C'est-ce qui est arrivé avec l'entente sur la Stratégie nationale sur le logement. Le Québec a dû attendre 3 ans pour que le fédéral, alors qu'il l'avait pourtant promis, accepte de verser la part réservée au Québec parce que nous avions déjà des programmes en place.*

**2. Investir dans des projets, campagnes, programmes et infrastructures visant à soutenir un mode de vie sain et à prévenir les maladies chroniques ?**

*Le Bloc Québécois propose d'augmenter substantiellement les transferts en canadiens en santé (TCS) sans condition jusqu'à couvrir 35 % des coûts des soins de santé, comme l'exigent unanimement le Québec et les provinces. Il s'agit là de notre principal cheval de bataille pour cette campagne. Grâce à ces investissements supplémentaires, les provinces disposeront d'une plus grande marge de manœuvre pour investir dans la prévention des maladies chroniques et dans la promotion d'un mode de vie sain.*

**3. Développer et investir spécifiquement dans une stratégie dédiée à la réduction de la consommation d'alcool et de ses méfaits ?**

*Le Bloc Québécois croit qu'en matière d'investissements visant à mettre en place une stratégie dédiée à la réduction de la consommation d'alcool et de ses méfaits, c'est selon nous le gouvernement du Québec qui est le mieux placé pour agir dans ce domaine.*



#### 4. Protéger durablement l'environnement :

##### a) en assurant l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effets de serre ?

*Le Bloc Québécois est en faveur de la carboneutralité à l'horizon de 2050, mais rappelle que cela nécessite d'abord un plafonnement des émissions mondiales, ce qui implique des réductions rapides et drastiques des gaz à effet de serre. Lors de l'étude en comité du projet de loi C-12, le Bloc Québécois a proposé au Canada d'être aussi ambitieux que le Québec en matière de réduction des gaz à effet de serre et d'adopter la même cible que le Québec pour 2030, c'est-à-dire un niveau d'émissions inférieur de 37,5% à celui de l'année de référence 1990 à l'horizon de 2030. Cela aurait représenté, avec l'année de référence 2005, une réduction d'environ 51,48% plutôt que 45%. S'il est essentiel de viser la carboneutralité pour 2050, il est encore plus urgent de réduire nos émissions d'ici 2030, car plus longtemps l'on attend, plus grands seront les sacrifices que nous devons faire dans l'avenir pour combattre les changements climatiques.*

##### b) en accélérant le verdissement des villes et des établissements publics et en protégeant les milieux naturels ?

*Le Bloc Québécois est tout à fait favorable à un plan permettant le verdissement des villes. En revanche, la mise en place d'un tel plan ne peut se faire sans la collaboration des provinces puisqu'en vertu de la Constitution, les municipalités sont des créatures des provinces. Qui plus est, dans le cas du Québec l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif interdit aux municipalités de traiter directement avec le gouvernement fédéral. Un raisonnement similaire peut s'opérer pour la protection des milieux naturels. En effet, dans la plupart des cas les terres de la Couronne sont administrées par les provinces. Par exemple, si le fédéral souhaitait mettre en place des initiatives visant à planter deux milliards d'arbres, il ne pourrait le faire sans s'entendre avec les provinces pour les raisons mentionnées ci-haut. En sommes, nous croyons que pour mieux protéger nos milieux naturels et pour verdir nos villes, l'intervention du fédéral doit se faire dans un esprit de collaboration sans quoi toute initiative de sa part en la matière est vouée à l'échec.*

##### c) en investissant dans les activités de recherche, d'adaptation et de communication en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment dans le domaine de la santé publique ?

*En matière d'investissements pour lutter contre les changements climatiques, le Bloc Québécois propose des solutions audacieuses avec notre proposition d'encourager la finance verte. D'abord, nous déposerons un projet de loi pour obliger les banques à être transparentes sur les sommes qu'elles ont placées dans les énergies fossiles et sur le poids que ces investissements représentent sur leur bilan. Notre projet de loi imposera aussi de nouvelles règles climatiques aux banques, comme cesser de financer tout nouveau projet pétrolier, et soumettre un échéancier pour sortir complètement des énergies fossiles. Parallèlement, le fédéral devra rediriger l'épargne en rendant les REER et les fonds de pension verts plus attrayants que les investissements sales. On pourrait ainsi dégager des dizaines de milliards qui s'additionneraient au soutien de l'État afin d'accélérer drastiquement le virage vert.*